

EXAMEN MAI 2013

The logo consists of the word 'MÉDIA' in white uppercase letters above the word 'DROIT' in orange uppercase letters, all set against a light blue rectangular background.

Les étudiants traiteront, au choix, **2 des 6 questions** suivantes :

1. Quelle différence faut-il faire entre Politique étrangère et de sécurité commune et Politique européenne de sécurité et de défense?
2. Commentez l'appréciation d'Antoine Masson selon laquelle :  
« La base légale [ou base juridique] cristallise (...) l'équilibre des pouvoirs entre les différentes institutions [de l'UE] »
3. Quels sont le sens et la portée du principe de l'administration indirecte (ou principe de l'administration déléguée) ?
4. Faut-il faire une différence entre compétence exclusive par nature et compétence exclusive par exercice ?
5. Commentez :  
Article 20 TUE  
1. Les États membres qui souhaitent instaurer entre eux une coopération renforcée dans le cadre des compétences non exclusives de l'Union peuvent recourir aux institutions de celle-ci et exercer ces compétences en appliquant les dispositions appropriées des traités (...).  
Les coopérations renforcées visent à favoriser la réalisation des objectifs de l'Union, à préserver ses intérêts et à renforcer son processus d'intégration. Elles sont ouvertes à tout moment à tous les États membres, (...).
6. La procédure budgétaire est-elle une procédure législative spéciale ?